



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

28 octobre 2013

Le Conseil d'Etat valaisan en faveur de la vignette à 100 francs

(IVS).- Le Valais a tout à gagner d'une augmentation du prix de la vignette à 100 francs, qui servirait à financer l'amélioration de son réseau routier. C'est pourquoi le Conseil d'Etat valaisan in corpore soutient avec force et conviction ce projet qui sera soumis au peuple le 24 novembre.

Afin d'assurer au mieux le raccordement routier des villes et agglomérations de taille moyenne ainsi que des régions périphériques et de montagne, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé d'intégrer quelque 400 km de routes cantonales au réseau des routes nationales, reconnaissant l'importance nationale de ces routes et en faisant désormais une propriété fédérale.

Ainsi, les routes concernées devront répondre à des standards de fonctionnalité, de sécurité et d'entretien plus élevés, ce qui nécessitera entre autres choses, que le futur propriétaire entreprenne des travaux d'aménagement de ces axes et engage les futurs investissements afférents.

C'est la raison pour laquelle des moyens financiers supplémentaires sont nécessaires et une hausse de prix de la vignette justifiée.

Pour le Valais, cette extension implique la cession à la Confédération de 47,4 km de routes cantonales, soit les tronçons Martigny – Grand-St-Bernard et Gampel - Goppenstein. Ce transfert engendrera des économies financières pour le canton, estimée par l'OFROU à environ 16 millions par année, liées au fait que les investissements nécessaires sur ces deux routes, y compris les frais d'entretien constructif seront pris en charge à futur à 100% par la Confédération.

Une hausse nécessaire

Cette hausse de 60 francs, qui coûte finalement moins cher qu'un plein d'essence, interviendrait alors que les taxes automobiles n'ont pas été augmentées depuis 18 ans et que le réseau autoroutier a crû de quelque 270 km pendant cette période. Cette manne financière ne sera utilisée que pour les infrastructures routières et favorisera la réalisation, en Suisse, de projets d'aménagement visant à résorber les bouchons et à contourner des localités en particulier.

C'est pourquoi le Gouvernement valaisan soutient cet objet soumis à votation populaire et incite vivement les Valaisannes et les Valaisans à en faire de même.

Note aux rédactions : le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, répond au nom du Gouvernement valaisan à toutes les questions liées à la votation Vignette autoroutière à 100 francs par le 027 606 33 00.

